



CHRONIQUE SOCIOLOGIQUE

Bénédicte HAUBOLD,

Fondatrice de ARTELIE Conseil - Anticiper et résoudre les situations humaines difficiles en entreprise.

benedictehaubold@artelieconseil.com et www.artelieconseil.com

Le stress, un phénomène désormais officiellement reconnu en France

Xavier Bertrand, Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, s'est vu remettre le 12 mars dernier, un « rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail », rédigé par un Magistrat (Philippe Nasse) et un psychiatre (Patrick Légeron).

Des mesures phares permettant de rattraper notre retard dans ce domaine

Le rapport se focalise essentiellement sur le stress et met de côté les différentes formes de harcèlement, de violences, de stress post traumatique. En effet, selon l'Agence Européenne de sécurité et de santé au travail, le stress est le problème de santé le plus répandu dans le monde du travail.

Parmi les mesures proposées par ce rapport, et actuellement à l'étude, on peut citer :

- La proposition d'un indicateur global de stress, remis à jour chaque année par l'INSEE. Il s'agira d'observer pour un même individu, ses caractéristiques de salarié, l'état de sa santé mentale et son degré d'exposition à certaines situations reconnues a priori comme facteur de risque psychosocial.

- La remise en cause, au moins partielle, du système actuel des accidents du travail et des maladies professionnelles : il est question de faire peser une incitation financière sur les entreprises qui ne mettent pas suffisamment en place des mesures de prévention.

- Mieux analyser les circonstances entourant les suicides commis sur le lieu du travail. En effet, la France demeure l'un des pays industrialisés les plus touchés par le suicide, avec environ 11 000 décès enregistrés chaque année.

- Le lancement d'une campagne publique d'information sur le stress.

- La professionnalisation des acteurs de l'entreprise (CHSCT, médecins du travail, managers,...) sur ces sujets.

- La proposition de standards de référence en matière de stress. Un portail internet sera créé pour aider les partenaires sociaux, les

chefs d'entreprise, et spécialement les petites entreprises à développer des actions préventives sur le stress.

Quelles implications concrètes pour les entreprises ?

Le rapport, relativement médiatisé, a le grand mérite de montrer que le thème est d'importance et qu'il a été longtemps sous estimé en France .

Volontairement simplificateur, il ne permet toutefois pas aux entreprises d'avoir des pistes d'action concrètes pour améliorer certaines situations à risque. Ainsi par exemple, il évoque à peine la rédaction du document unique sur le thème des risques psychosociaux. Alors que cet outil, s'il est utilisé de manière concrète, pragmatique et dynamique, permet un mapping tout à fait opérationnel est spécifique des risques pour chaque entreprise.

En outre, que penser d'un indicateur de stress ? En effet, quelle valeur attribuer à un paramètre agrégeant des réalités subjectives ? Comment lui donner une valeur prédictive ? Quelles aides concrètes apporter aux entreprises dans leurs réflexions axées sur la prévention des situations à risques ? Toutes ces questions restent ouvertes, mais le grand mérite de ce rapport est de permettre qu'elles soient désormais posées plus clairement.

Le rapport facilite la reconnaissance officielle des risques psychosociaux. Quel usage en sera t-il fait lors de la déclinaison de l'accord Européen sur le stress, signé en 2004 et actuellement en cours de transcription dans le droit Français ?